

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 469

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 66, insérer l'alinéa suivant :

« Le programme de coopération Eurodrone devra rester fidèle à l'objectif initial de livraison d'un drone MALE (Medium altitude long endurance) européen libre de toute restriction à l'exportation ou à l'utilisation (hors cadre normatif français) et correspondant aux besoins opérationnels de nos armées. Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, un projet alternatif, souverain, conduit et financé par la France serait lancé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme EURODRONE est actuellement dirigé par Airbus Defence & Space GMBH (Allemagne). Ce programme a subi de nombreuses difficultés. Initialement prévu en 2025, une première livraison n'est désormais prévue qu'en 2029. Cela fait planer le risque d'un système obsolète lorsqu'il sera disponible. De plus, Airbus a fait le choix d'un groupe italo-américain pour la motorisation de l'aéronef, ce qui fait tomber de facto l'EURODRONE sous la coupe du droit américain (normes ITAR), alors même que des solutions européennes (plus spécifiquement françaises) étaient disponibles.